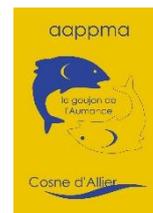
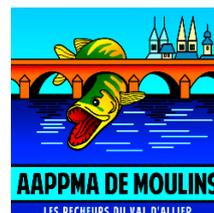


OPENS FLOAT-TUBE BOURBONNAIS

Édition 2023



DESRIPTIF

Ces Opens Float-tube Bourbonnais de 2023 sont composés de 4 dates.

Chaque manifestation aura son classement et sa propre dotation.

Ces Opens Float-tube Bourbonnais s'inscriront dans un classement général qui récompensera le meilleur pêcheur adulte, la meilleure pêcheuse adulte et le meilleur pêcheur ou la meilleure pêcheuse mineur(e).*

** Principe du classement général : les différentes dates auront le même règlement. Les points de chaque date seront additionnés pour établir le classement général. Aucune obligation de participer aux 4 opens.*

AAPPMA DE MOULINS – RÉGLEMENT ET DÉROULEMENT

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE :

1. Le montant de l'inscription est de 30 € par pêcheur (café d'accueil offert).
2. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
3. En cas d'annulation du concours, seul le montant des frais d'inscription sera remboursé.
4. Le nombre maximum des participants est fixé à 40 (les 40 premiers inscrits seront retenus les suivants seront sur liste d'attente en cas de désistement), le nombre minimum est fixé à 15 participants.
5. Cette compétition concerne la pêche du carnassier au lancer à une canne avec des leurres artificiels et se déroulera en Float-Tube.
6. La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Il devra être suivi par tous les concurrents.
7. Les participants doivent être en possession de la carte de pêche en cours de validité.
8. Ouvert à partir de 14 ans, pour les mineurs joindre une autorisation parentale.
9. **Le port du gilet de sauvetage est OBLIGATOIRE pour tous.** Il sera impossible de débiter la compétition sans gilet de sauvetage.

ORGANISATION :

1. Le comité d'organisation est constitué des membres du bureau de l'AAPPMA dirigé par son Président.
2. Les commissaires auront à leur disposition un ou plusieurs bateaux de contrôle nécessaires pour garantir un bon déroulement sportif de la compétition.

DÉROULEMENT :

1. Accueil à partir de 7h30 et briefing à 8h00.
2. La compétition se déroulera sur le plan d'eau « Les Champs de l'île » à Neuvy (03).
3. La compétition se déroulera sur la journée de 9h00 à 15h00.
4. Seule la navigation en Float-Tube est autorisée. La mise à l'eau s'effectuera à l'endroit prévu par les organisateurs.
5. L'utilisation de moteur électrique est interdite.
6. L'utilisation des rames est interdite sauf pour les personnes à mobilité réduite possédant une carte d'invalidité.

ÉQUIPEMENT ET LEURRES :

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer dans toutes les variantes.
2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne, mais pourra en posséder plusieurs montées.
3. Pêche aux leurres artificiels uniquement. Les appâts naturels sont interdits.
4. **Une bourriche flottante est obligatoire pour chaque concurrent**, afin de conserver les poissons en attendant la mesure des commissaires. (Les organisateurs ne pourront pas en fournir). Les bourriches avec des mailles en métal sont strictement interdites. 3 poissons maximum par bourriche.
5. Chaque concurrent devra faire signe aux commissaires afin de faire valider ses prises, puis se diriger dans leur direction. Chaque concurrent est garant des poissons conservés.
6. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.
Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont interdites également les pinces buccales « Fish-Grip » : trop traumatisantes pour les poissons.
7. Deux hameçons par ligne maximum.

POISSONS PRIS EN COMPTE :

- Brochet : 40 cm
- Sandre : 40 cm - coefficient de 1,5
- Black Bass : 30 cm
- Perche : 15 cm - quota de 6 perches
- Aspe : coefficient de 1 point au cm
- Barbeau : coefficient de 1 point au cm
- Chevesne : quota de 6 maximum (seuls les six plus gros poissons seront comptabilisés, quel que soit le nombre de chevesnes capturés)
- Silure : 60 cm - coefficient de 0,5

VALIDATION DES POISSONS :

1. Lors de la capture d'un poisson maillé par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le concurrent dispose le poisson dans sa bourriche. Le pêcheur a la possibilité de conserver plusieurs poissons avant mesure si besoin (avec un maximum de 3 poissons par bourriche)
2. Le concurrent présentera ensuite chaque prise à un commissaire de l'épreuve qui en effectuera la mesure.
3. C'est le concurrent qui dépose le poisson dans la goulotte de mesure pour éviter tout litige.
4. Ne seront considérés valides que les poissons capturés légalement (harponnage non valide).
5. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

CLASSEMENT :

1. Longueur des captures : c'est la longueur en centimètre qui est prise en compte : 1 cm = 1 point. (Exemple : un poisson qui mesure 51,2 cm représente 52 points)
2. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

POINTS ET CLASSEMENTS :

1. Les compétiteurs se classent selon le cumul de points obtenu. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par centimètre selon la définition de la longueur de capture.
2. Le vainqueur de l'Open sera le compétiteur qui aura obtenu le plus de points.
3. Les ballotages seront traités comme suit : le plus grand nombre de poissons validés (celui qui prend le plus de poissons maillés l'emporte), si le nombre de poissons est identique le plus gros poisson donne l'avantage.

OPENS FLOAT-TUBE BOURBONNAIS

Édition 2023

Lieux et dates de chaque Open Float-tube



Organisé par le **Carna Club Bourbonnais**
et l'**UPB de Montluçon**

Date : 25 juin 2023

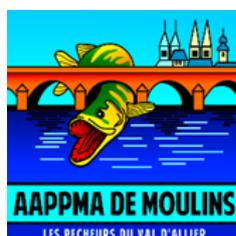
Site : Barrage de Rochebut à Montluçon



Organisé par la **Fédération Départementale Pêche 03**

Date : 7 octobre 2023

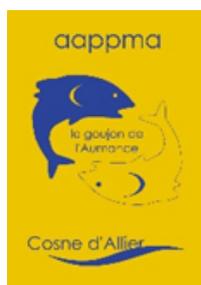
Site : Lac d'Allier à Vichy



Organisé par l'**AAPPMA de Moulins « Les Pêcheurs du Val d'Allier »**

Date : 19 novembre 2023

Site : Les Champs de l'île à Neuvy



Organisé par l'**AAPPMA de Cosne « Le Goujon de l'Aumance »**

Date : 2 décembre 2023

Site : Etang de Vieure à Vieure